

Quel avenir pour la mer et le littoral en Sud Atlantique ?
Atelier citoyen BIARRITZ
3 mars 2018

Synthèse

21 participants.

Garante : Sylvie HAUDEBOURG.

I/ Quels enjeux prioritaires ?

Les gommettes ont donné les résultats suivants :

- **Une économie bleue respectueuse des équilibres écologiques : 19 gommettes.**
- **La résilience des territoires face aux risques littoraux : 18 gommettes.**
- **L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation : 13 gommettes.**
- Le bon état écologique des milieux marins et littoraux : 10 gommettes.
- Le patrimoine culturel, un atout pour l'attractivité touristique : 0 gommette.
Autre enjeu identifié:
- Patrimoine culturel et historique pour relancer une attractivité pour les métiers de la mer autres que le tourisme : 3 gommettes.

II/ Les contributions des citoyens sur les 3 enjeux prioritaires

(= résultats du WORLD CAFE)

UNE ECONOMIE BLEUE RESPECTUEUSE DES EQUILIBRES ECOLOGIQUES

<i>Pourquoi l'enjeu est important ? Il est important car :</i>
C'est par l'économie bleue que l'on pourra fixer les populations littorales. La plaisance est une industrie (entretien et construction des bateaux, services) qui doit être développée, car elle est, par définition, locale et, par destination, respectueuse des équilibres biologiques du milieu marin.
<i>Quelles synergies/opportunités ? Quelles difficultés conflits ?</i>
<u>Difficultés :</u> La construction de logements sur le littoral doit s'arrêter : une limite est aujourd'hui atteinte. La qualité de l'eau est en péril , par les apports arrivant du bassin versant (métaux lourds, perturbateurs endocriniens, pesticides) ou venant d'Espagne (déchets plastiques). Les activités industrielles portuaires sont contraires à l'équilibre biologique. Les acteurs de la façade sont très segmentés , il est difficile d'organiser une politique commune et beaucoup de projets "terrestres" ne prennent pas suffisamment en compte leur façade littorale (Garonne 2050, Adour 2050). De même, les schémas d'aménagement se superposent (SRADDET/SRDEII). Les autorités maritimes n'ont pas toujours les moyens d'agir (en matériel et en agents) pour faire respecter les réglementations existantes.
<u>Opportunités :</u> La mise en place du Cluster Croissance-bio dans la région Nouvelle Aquitaine va permettre la valorisation des importantes ressources marines , en mobilisant de nouvelles technologies et en

s'inspirant des modèles que la nature a créé (biomimétisme, matériaux biosourcés), au service d'une **économie beaucoup plus circulaire**.

Les activités industrielles doivent **cohabiter** avec le tourisme pour permettre l'emploi littoral.

Quelles propositions pour bien vivre en 2030 ?

L'économie locale à développer, grâce à la **pêche artisanale** plutôt que industrielle, le **ramassage des algues** pour des usages cosmétiques, **agriculture locale sans pesticides** pour l'alimentation des estivants.

Il faut travailler sur **l'attractivité des métiers** de la mer (qui sont méconnus ou décriés alors qu'ils sont souvent rémunérateurs) et sur une meilleure **accessibilité** des territoires littoraux (en sortant du "**tout voiture**").

Des **pépinières d'entreprises** valorisant les sujets marins sont mises en place.

L'**industrie** portuaire est déplacée **loin du port**

Il faut organiser le **partage** entre les acteurs privilégiant le milieu et les acteurs économiques, avec une gouvernance reconnue, capable **d'arbitrages rapides** pour éviter les conflits d'usage. Un dialogue **transfrontalier** est établi régulièrement.

Les **approches systémiques** sont privilégiées pour la présentation des projets et les retours d'expériences, sont pris en compte, particulièrement sur les erreurs du passé.

Les **réserves marines** à développer pour garantir la pérennité des ressources exploitées.

LA RESILIENCE DES TERRITOIRES FACE AUX RISQUES LITTORAUX

Pourquoi l'enjeu est important ? Il est important car :

Cet enjeu a **deux dimensions indissociables** : les acteurs (privés et publics) et les milieux naturels.

Les parties soumises à l'érosion sont aussi **celles qui ont une forte densité** de population.

Les enjeux financiers sont gigantesques.

L'évaluation et l'anticipation du risque littoral sont complexes et nécessitent donc une **mobilisation de la communauté scientifique** (sur le changement climatique, sur les phénomènes d'érosion, etc.)

Quelles synergies/opportunités, difficultés/conflits ?

Difficultés à connaître toutes **les causes des phénomènes** d'érosion que l'on constate (et qui sont très variables selon les endroits) et difficultés à proposer **des solutions de long** terme.

Difficultés à **raisonner sur le long terme**, sur plusieurs générations. Harmoniser le temps court des décideurs et le temps long de la nature.

Difficultés pour **combler le manque** de connaissances **des habitants** sur les risques inhérents à leur zone.

Quelles propositions pour bien vivre en 2030?

Développer les **approches systémiques** pour élargir la vision du littoral et étendre la zone d'action bien au-delà de la frange littorale, dans l'arrière-pays.

Mieux étudier et **évaluer les impacts** des aménagements de territoires sur les milieux et les espèces.

Expliciter la "résilience" : la capacité de s'adapter, mais pour continuer à vivre pareil ou pour vivre différemment ?

Evaluer régulièrement **l'efficacité et l'indépendance** de la gouvernance, et, en conséquence,

déterminer les moyens à y consacrer.

De nouvelles **méthodes "douces"**, "naturelles" sont à inventer pour l'aménagement du littoral. Et la loi (littoral) doit être rigoureusement appliquée.

Faire du Document stratégique de façade un **document contraignant** et **transversal** avec les autres documents (SCOT, PLU,)

L'AMELIORATION DES CONNAISSANCES COMME MOTEUR DE L'INNOVATION

Pourquoi l'enjeu est important ? Il est important car :

C'est par la connaissance partagée que **l'acceptabilité sociale** sera maximisée.

La conscience citoyenne nécessite un **niveau élevé d'information** et une rigueur sur la qualité des informations diffusées.

C'est **l'innovation** qui permet d'apporter des **solutions aux professionnels** pour mieux préserver l'environnement (moteurs électriques sur les bateaux, peintures biodégradables, ...)

Quelles synergies/opportunités ? Quelles difficultés/ conflits ?

Le passage **de la connaissance à l'innovation** est très long, très incertain. Une approche systémique nécessite la **pluridisciplinarité**, qui est difficile à obtenir (davantage de juristes, sociologues sont à associer) et

Développer la connaissance et la recherche nécessite une véritable **politique de la mer**, avec une continuité sur le **long terme**.

Le Pays basque n'a **pas d'offre de formation** "mer et littoral" (les master existent à Nantes ou à Brest)

Quelles propositions pour bien vivre en 2030 ?

La **recherche-action** est à favoriser et la pluridisciplinarité est une **condition obligatoire** pour obtenir des fonds de recherche.

Augmenter le budget sur la **communication stratégique**, sur le long terme et **sur les causes** des phénomènes.

La **participation du public** (article 7 de la charte environnementale) facilite l'amélioration des connaissances.

Encourager les initiatives citoyennes pour ne **pas tout attendre de l'Etat**.

Créer un **pôle** de recherche- développement **transfrontalier**

III/ Les contributions des citoyens sur la vision 2030

Seul atelier où l'enjeu "**bon état écologique**" **n'a pas été choisi** parmi les trois premiers enjeux.

Quelques personnes visiblement attachées à faire passer "**leur**" **dossier particulier** (le sol du Golf de Biarritz à ré-imperméabiliser; les règles d'urbanisme à Caboure à réviser; la pêche artisanale locale à préserver, défendre la filière nautique du sud Pays Basque), mais qui ont su, après quelques interventions légères des animateurs, respecter la règle de ne pas monopoliser la parole et d'écouter les autres.

TOUS LES ACTEURS À RESPONSABILISER SUR LA FRAGILITÉ DE L'ECOSYSTÈME ...

En 2030, **l'information** sur les enjeux environnementaux du littoral et de la mer se **généralise** : « *formation, sensibilisation des jeunes, des enfants aux enjeux maritimes, à la connaissance de leur environnement au sens large; organiser des classes et des ateliers auprès de tous les publics, sur les enjeux que l'on a pu voir aujourd'hui. Augmenter la connaissance et la conscience des ressources présentes et de leur valeur dans l'écosystème. Mettre en avant le travail des associations qui luttent pour l'environnement en leur donnant des moyens techniques et financiers* ».

La qualité des eaux (pour la baignade, l'aquaculture, le thermalisme) est atteinte, grâce à la gestion **en amont**, à l'échelle de **tout le bassin versant** : « *le schéma d'aménagement des eaux de l'Adour et de la Bidassoa est respecté. La goutte d'eau tombée au Mont Lozère va dans notre façade* ».

GRÂCE À LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT & LA FORMATION...

En 2030, **l'offre de formation** s'est développée sur la façade dans les thèmes maritimes : « *des formations universitaires "risques et gestion du littoral" sont organisées sur la façade Sud Atlantique (formation présente actuellement à Nantes)* ».

Un budget plus important est accordé à **la recherche** et l'innovation (particulièrement sur toutes les énergies renouvelables sur le littoral): « *la mise en action des projets de recherche est facilitée; Innover pour créer des bateaux écologiques mixtes pêche et tourisme; Biomimétisme marin : l'océan inspire de nombreuses innovations éthiques, pour des matériaux (éponge) ou pour la santé (micro-algues et principes actifs)* ».

...en RÉGLEMENTANT et en CONTRÔLANT.

La **loi littorale** est confortée « *et sa jurisprudence intégrée : en 2030, des aires marines protégées (avec des moyens) [...] ont été créées sur Cap Breton, et sur Chirigudi / St Jean / Pasaïa; des bords de mer protégés par des zones naturelles; les moyens du Conservatoire du littoral ont été augmentés pour sanctuariser une bande de 100 m sur le littoral* ».

Le respect des règles est assuré : « *des moyens supplémentaires sont donnés aux autorités maritimes (plus de bateaux et plus d'agents) pour faire respecter les réglementations et éviter les conflits d'usage (pourquoi permet-on aujourd'hui à la commune de XXX de ne pas respecter son SRU avec 30% de logement social) ?; En 2030, la ressource halieutique s'est améliorée par un meilleur respect de la réglementation assuré par des contrôles plus fréquents et par des sanctions immédiates (par exemple, sur les périodes de pêche sur le plateau de Rochebonne, ou sur les pêcheurs espagnols qui viennent dans les eaux françaises)* ».

UNE GESTION COMMUNE du TRAIT de CÔTE avec des CITOYENS ÉCLAIRÉS et RESPONSABILISÉS

En 2030, la stratégie de gestion du trait de côte s'applique pleinement car, « *enfin, les risques et les mécanismes naturels sont connus et communément reconnus* ». Tous les **outils juridiques** sont en place et sont **réellement mis en œuvre** (« *les lois et, surtout, les décrets et arrêtés d'application* ») et permettent de privilégier les **méthodes douces** de gestion du littoral (« *en 2030, plusieurs communes littorales ont accepté des méthodes douces de gestion des risques (avec recul du trait de côte) et ont arrêté, sauf cas particuliers, les enrochements et les dragages* », en s'appuyant **sur la population** qui a été **responsabilisée et sensibilisée**, notamment sur la complexité **des mécanismes**

de l'érosion sur le littoral et « *qui sait que les effets et les impacts des mesures de gestion sont longs à mesurer. Rendre les citoyens davantage acteurs de leur territoire et plus aptes à en comprendre les enjeux, notamment sur l'espace littoral qui les touche directement* ».

POUR DES TERRITOIRES DÉVELOPPÉS et TOURISTIQUES...

En 2030, le territoire Sud Atlantique reste attractif avec un modèle touristique qui est celui d'un **tourisme vert, sans artificialisation** (« *camping, sans mobilhome* ») et **limitant la consommation** (énergie, eau, aliments) « *en privilégiant les circuits courts. Un voyage touristique organisé au fond du gouffre de Capbreton* ».

En 2030, l'utilisation de l'espace est **raisonnée** pour tenir compte, à la fois, de l'économie locale, du tourisme (par nature saisonnier) et de la vie des populations permanentes.

Une ville créée en pleine mer (« *ou plutôt un petit village si c'est pour 2030 !* »).

En 2030, les **ports de St Jean de Luz et de Bayonne** ont retrouvé l'activité maritime (emplois à l'année, esprit et **culture maritime**) grâce à un déploiement d'activités nouvelles et traditionnelles. Le **port de Bayonne** se diversifie, « *avec transfert des industries les plus impactantes sur le site de Lacq, développement d'un opérateur ferroviaire plus complet et performant, et, à moyen terme, l'accueil de paquebots transatlantiques. Développement de petits bateaux de pêche ("pêche artisanale plutôt que industrielle"), destinés à la consommation locale (campings, cantines), ce qui limitera aussi l'exploitation de la ressource halieutique. Labéliser une qualité "Développement durable" pour l'industrie de la pêche* ».

Des **fermes éoliennes**, des hydroliennes et des diapositifs houlomoteurs sont installées dans le Golfe de Gascogne, dont certains projets **transfrontaliers**. « *Biarritz a connu dans les années 1930 la première centrale houlomotrice et depuis, plus rien ! La puissance des vagues doit servir à autre chose qu'à propulser des surfeurs ou détruire des digues...* ».

De nouvelles activités de **recyclage** des plastiques récupérés en mer. La filière nautique du Sud Pays Basque s'est développée, en même temps qu'une filière de **déconstruction des navires de plaisance**.

...en MUTUALISANT LES MOYENS ET EN COOPÉRANT

Les acteurs de la politique de la mer **mutualisent leurs moyens** et se rapprochent des scientifiques afin de pouvoir agir sur **le long terme**, mettre **fin à la bétonisation** du littoral et appliquer les règles d'urbanisme **sans les contourner**. Les autorités politiques acquièrent ainsi **une crédibilité**. « *En 2030, une gouvernance reconnue et indépendante (et avec des moyens) permet l'arbitrage des conflits d'usage et le partage équilibré des espaces marins. En 2030, l'indépendance des experts vis-à-vis du politique et de l'économique est mieux garantie* ».

« *En 2030, la façade maritime Sud Atlantique a une politique d'aménagement intégrant littoral et arrière-pays pour maîtriser la capacité d'accueil sur les trois départements et permettre une harmonie. L'artificialisation de la frange littorale est arrêtée, tout simplement parce qu'il n'y a plus de terrains disponibles...* ». Le développement économique est responsable, il recherche la cohésion entre économique et écologique, en se basant sur **le long terme** (au-delà des mandats).

« *Il faut développer une identité maritime, par exemple avec une marque territoriale* ».

Equipe d'animation : DIRM : Hervé TREHEIN, Joana GARAT; CMVRH : Sylvie MELLA, Jean-Pascal GUILLEMET ; DML : Nadou CADIC, Maruan BASIC ; CGDD : Joana JANIW.